



## TEMPS D'ECHANGES RELATIF AU SUIVI DE LA SITUATION SANITAIRE ET DES MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

MARDI 25 MAI

COMPTE-RENDU

### **Intervention de la ministre de la Fonction Publique**

Amélie de Montchalin rend hommage à Audrey Adam, travailleuse sociale auboise tuée le 12 mai dans l'exercice de ses fonctions.

Jour de carence : dépôt d'un amendement au projet de loi de gestion de sortie de crise sanitaire concernant la suspension du jour de carence des agents testés positifs jusqu'au 31 octobre. Or, la base actuelle ne le permet que jusqu'au 30 septembre.

Télétravail : il atteint 59% dans la FPE, 74,5% en administration centrale (en moyenne 3,7 jour/semaine), 50,3% dans les services déconcentrés (en moyenne 2,7 jours/semaine) et 74% dans les établissements publics, pour 3,2 jours/semaine.

La FAQ est à jour.

Une circulaire va être signée cet après-midi pour la reprise progressive en présentiel.

A partir du 19 mai, tous les agents souhaitant revenir en présentiel 1 jour par semaine doivent pouvoir le faire, sans demande préalable.

A partir du 9 juin, le télétravail sera ramené à 3 jours par semaine.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, si la situation sanitaire le permet, passage à 2 jours de télétravail par semaine.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, si la situation sanitaire le permet, retour au régime de droit commun avec application du nouvel accord cadre télétravail et en tout état de cause, dans le cadre du dialogue social de proximité soutenu.

Des fiches pratiques seront éditées par la DGAFP pour aider au retour des agents qui ont télétravaillé depuis plus d'un an et limiter les risques psychosociaux.

Les réunions pourront reprendre en présentiel à partir du 9 juin, dans le strict respect des règles sanitaires, avec un effectif qui reste à déterminer soit par une jauge prenant en compte la taille de la salle ou soit avec un effectif maximum supérieur à 6 personnes.

Projet accord télétravail : Suite à la réunion du groupe de travail, merci d'envoyer toutes vos contributions.

Agents vulnérables : la possibilité d'un retour au travail, après vaccination selon les pathologies et les besoins de mise en place de procédures spécifiques. Les médecins du travail et les médecins traitants auront un rôle primordial pour le dispositif de la reprise.

Vaccination : 23 millions de Français vaccinés. Elle est ouverte désormais à tous les agents professionnels prioritaires, sans limite d'âge. Sur présentation de la carte professionnelle, d'un bulletin de salaire ou d'une déclaration sur l'honneur. Pour les personnels de plus de 55 ans, 2/3 sont déjà vaccinés.

Reconnaissance COVID en maladie professionnelle : La mise en œuvre se poursuit. La DGAFP a demandé un point d'étape à chaque DRH ministérielle. Probable retour lors de la prochaine réunion.

Nouvelle Calédonie : La DGAFP a pris contact avec le ministère des Outre-Mer et de l'Intérieur. Les agents de la PAF sont particulièrement concernés. Selon les retours, seuls seront couverts les personnels de l'aéroport international.

### **Interventions des OS (pour la CGT – Philippe Crepel)**

Le 20 mai dernier les assistants familiaux se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire, nous sommes toujours dans l'attente d'un rendez-vous avec vous à ce sujet pour entendre leurs revendications.

Dans l'actualité de la Fonction publique, il nous semble anormal, l'instrumentation qui a été faite à Nice des agents de la police municipale pour contester les décisions du Conseil Constitutionnel au sujet de loi sécurité global.

Les violences à l'encontre des policiers ont fortement été dénoncées ces dernières semaines, ce sont toutes les violences à l'encontre de tous les agents publics qui doivent être prises en compte et traitées de la même manière.

Nous avons entendu les annonces du Président de la République au sujet des familles des agents morts pour le service, nous attendons le détail des propositions qui seront faites. Par ailleurs, il nous semble aussi important de prendre en compte la situation des familles des survivants qui ont des séquelles importantes issues de leur investissement dans l'action publique.

Des agents territoriaux subissent, dans certaines communes, des pressions pour se faire vacciner afin qu'ils puissent être volontaires pour être assesseurs lors des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021. Cela doit rester du ressort du volontariat des agents.

Le 15 juin prochain les agents publics seront mobilisés avec leurs organisations syndicales, la revalorisation du point d'indice sera au cœur de leurs revendications. Nous observons que le calendrier de l'agenda social est bien chargé pour les semaines à venir, mais il nous manque toujours la date du rendez-vous salarial.

### **Réponse de la Ministre aux différentes questions des organisations syndicales.**

Assistants familiaux : Sujet suivi par Adrien Taquet et les départements.

Assesseurs : On cherche des assesseurs vaccinés pour ne pas les mettre en danger. Personne n'est forcé à être un assesseur. Il peut y avoir des réquisitions et dans l'intérêt des agents, il faut qu'ils soient vaccinés. Ne pas être en danger et ne pas mettre les autres en danger.

RdV salarial : Pas de date précise, au plus tard début juillet. Remise avant notre rendez-vous d'un certain nombre d'éléments pour que nous ayons tous le même point de discussion.

Violences : Dans le cadre de la loi renforçant les principes républicains, sur le renforcement des mécanismes de signalement, de protection fonctionnelle, il a été demandé par amendement que soit réaligné le niveau de protection mais aussi le niveau de sanction à tous les personnels des trois versants de la fonction publique. Toutes les violences sont condamnables quelque soit la fonction et le métier que l'on exerce.

Enfants orphelins d'agents publics morts dans l'exercice de leurs fonctions : Reconnaissance comme pupilles de la Nation. Présentation d'un amendement qui étendra la reconnaissance de pupille de la Nation à ces enfants, aujourd'hui réservé aux enfants de militaires et d'agents du maintien de l'ordre.

Dialogue social en Outre Mer : Nous allons en parler conjointement avec le ministre des Outremer.

Télétravail : Le régime dérogatoire a vocation à s'appliquer jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. En espérant que d'ici là, nous aurons retrouvé un cadre nouveau.

Notre enjeu c'est de créer un accord socle qui ne préjuge pas de ce qui sera ensuite décliné ministère par ministère.

Santé au travail : Sujet que nous n'oublions pas et que nous souhaitons finaliser au plus tard à l'automne.

Restauration collective et administrative : adaptation du protocole en lien avec le ministère du travail, et en accord avec ce qui se fera pour les restaurants.

Vaccination : Faciliter pour que les agents se fassent vacciner durant leurs heures de travail, sans récupération du temps d'absence.

La liste des personnels exposés aux risques a été établie en fonction de leur possible exposition à des clusters.